

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 26 MARS 2013

Date de convocation :
15 mars 2013

Date d'affichage :
15 mars 2013

Nombre de membres
du Comité Syndical : 42

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 2

OBJET : 2013/C03/01

**Budget Principal
Compte Administratif
2012**

Acte rendu exécutoire le :

05 AVR. 2013

Après dépôt en Préfecture le :

04 AVR. 2013

Et publication le :

05 AVR. 2013

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize
Le 26 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Jean JOUANET, Pascal LANDREAT, Jean-Marie MARJOLET, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Serge SAUNOIS, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (2) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Pierre JOBARD représenté par Monsieur Daniel DEMOISSON.

Budget Principal – Compte Administratif 2012

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
53	0	0

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2012.

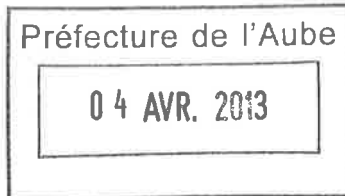
DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur syndical, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs 2012 tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
Recettes	71.379,64 €	941.292,22 €	1.012.671,86 €
Dépenses	5.897,08 €	480.483,13 €	486.380,21 €
Résultat 2012	65.482,56 €	460.809,09 €	526.291,65 €

ADOPTE le compte administratif 2012.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 28 mars 2013
La Présidente



Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

04 AVR. 2013

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 26 MARS 2013

Date de convocation :
15 mars 2013

Date d'affichage :
15 mars 2013

Nombre de membres
du Comité Syndical : 42

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 2

OBJET : 2013/C03/02

**Budget Principal
Affectation du résultat
de l'exercice 2012**

Acte rendu exécutoire le :
05 AVR. 2013

Après dépôt en Préfecture le :
04 AVR. 2013

Et publication le :
05 AVR. 2013

La Présidente


Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize
Le 26 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Jean JOUANET, Pascal LANDREAT, Jean-Marie MARJOLET, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Serge SAUNOIS, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :
Mmes et MM. Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (2) :
Jean-Pierre ABEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Pierre JOBARD représenté par Monsieur Daniel DEMOISSON.

Budget Principal – Affectation du résultat de l'exercice 2012

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 26 mars 2013, le compte administratif 2012 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 460.809,09 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 65.482,56 € et aucun reste à réaliser,

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2012,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
59	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE d'affecter au budget de l'exercice 2013 le résultat comme suit :

- ↪ Report en section d'Investissement - article 001, la somme de **65.482,56 €**,
- ↪ Report en section de Fonctionnement - article 002, la somme de **460.809,09 €**.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 28 mars 2013
La Présidente


Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

04 AVR. 2013

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

04 AVR. 2013

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 26 MARS 2013

Date de convocation :
15 mars 2013

Date d'affichage :
15 mars 2013

Nombre de membres
du Comité Syndical : 42

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 2

OBJET : 2013/C03/03

**Budget Principal
Budget Primitif
2013**

Acte rendu exécutoire le :
05 AVR. 2013

Après dépôt en Préfecture le :
04 AVR. 2013

Et publication le :
05 AVR. 2013

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize
Le 26 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Jean JOUANET, Pascal LANDREAT, Jean-Marie MARJOLET, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Serge SAUNOIS, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :
Mmes et MM. Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (2) :
Jean-Pierre ABEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Pierre JOBARD représenté par Monsieur Daniel DEMOISSON.

Budget Principal – Budget Primitif 2013
--

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'avis du bureau syndical du 26 mars 2013,

Vu la délibération n°2013/C03/02 du 26 mars 2013 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2012,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
59	0	0

ADOpte le budget primitif 2013 du syndicat arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 72.688,56 €
- Section de fonctionnement : 1.026.636,09 €
- Reste à réaliser : 0,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		460.809,09 €
022	Dépenses imprévues	40.000,00 €	
042	Opérations d'ordres de transferts entre sections	6.900,00 €	
011	Charges à caractère général	575.136,09 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	369.100,00 €	
013	Atténuations de charges		16.000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	23.000,00 €	
66	Charges financières	10.000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	2.500,00 €	
70	Produits de services		243.500,00 €
74	Dotations, subventions et participations		303.327,00 €
75	Autres produits de gestion courante		500,00 €
77	Produits exceptionnels		2.500,00 €
	TOTAL	1.026.636,09 €	1.026.636,09 €

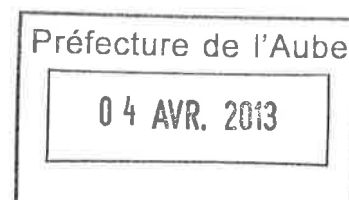
INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		65.482,56 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections		6.900,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves		306,00 €
20	Immobilisations incorporelles	10.000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	62.688,56 €	
	TOTAL	72.688,56 €	72.688,56 €

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 28 mars 2013
La Présidente



Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

04 AVR. 2013

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 26 MARS 2013

Date de convocation :
15 mars 2013

Date d'affichage :
15 mars 2013

Nombre de membres
du Comité Syndical : 42

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 2

OBJET : 2013/C03/04

**Fixation de la cotisation
des collectivités
adhérentes au SDEDA
pour 2013**

Acte rendu exécutoire le :

05 AVR. 2013

Après dépôt en Préfecture le :

04 AVR. 2013

Et publication le :

05 AVR. 2013

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize
Le 26 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Jean JOUANET, Pascal LANDREAT, Jean-Marie MARJOLET, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Serge SAUNOIS, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (2) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Pierre JOBARD représenté par Monsieur Daniel DEMOISSON.

Fixation de la cotisation des collectivités adhérentes au SDEDA pour 2013

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée, que conformément à l'article 10 des statuts, la cotisation des personnes morales membres est destinée au financement des dépenses d'administration générale.

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2013 présenté lors de sa séance du 12 février 2013,

Vu le projet de Budget Primitif 2013 soumis à son examen,

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
59	0	0

LE COMITE SYNDICAL

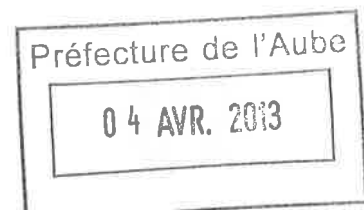
DECIDE de fixer la cotisation 2013 à **1,00 € par habitant**.

RAPPELLE que le montant de la cotisation est calculé sur la base de la population INSEE 2010.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 28 mars 2013
La Présidente



Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 26 MARS 2013

Date de convocation :
15 mars 2013

Date d'affichage :
15 mars 2013

Nombre de membres
du Comité Syndical : 42

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 2

OBJET : 2013/C03/05

**Budget Annexe
Compte Administratif
2012**

Acte rendu exécutoire le :

05 AVR. 2013

Après dépôt en Préfecture le :

04 AVR. 2013

Et publication le :

05 AVR. 2013

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize
Le 26 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Jean JOUANET, Pascal LANDREAT, Jean-Marie MARJOLET, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Serge SAUNOIS, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (2) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Pierre JOBARD représenté par Monsieur Daniel DEMOISSON.

Budget Annexe– Compte Administratif 2012

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN, après s'être fait présenter le budget primitif annexe et les décisions modificatives de l'exercice correspondant,

Après en avoir délibéré par :

Vote		
Pour	Contre	Abstention
53	0	0

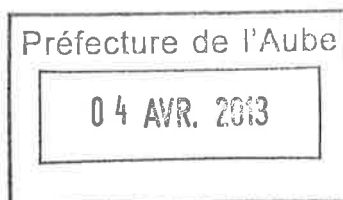
CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2012.

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012, par le receveur syndical, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE et ARRETE les résultats définitifs 2012 tels que résumés ci-dessous :

Compte administratif		Dépenses	Recettes	Solde (+ou-)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2012	14.756.665,69 €	14.779.839,04 €	+ 23.173,35 €
	Solde Antérieur reporté (ligne 002)		1.963.930,36 €	+ 1.963.930,36 €
	Excédent ou déficit global			+ 1.987.103,71 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2012	24.112,70 €	24.438,42 €	+ 325,72 €
	Solde Antérieur reporté (ligne 001)		42.415,07 €	+ 42.415,07 €
	Excédent ou déficit global			+ 42.740,79 €
Restes à réaliser au 31 décembre 2012	Fonctionnement			
	Investissement	2.275,00 €	0,00 €	- 2.275,00 €
Résultats cumulés (y compris les restes à réaliser)		14.783.053,39 €	16.810.622,89 €	+ 2.027.569,50 €

ADOpte le compte administratif 2012.



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 28 mars 2013
La Présidente

Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

04 AVR. 2013

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 26 MARS 2013

Date de convocation :
15 mars 2013

Date d'affichage :
15 mars 2013

Nombre de membres
du Comité Syndical : 42

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 2

OBJET : 2013/C03/06

**Budget Annexe
Affectation du résultat
de l'exercice 2012**

Acte rendu exécutoire le :

05 AVR. 2013

Après dépôt en Préfecture le :

04 AVR. 2013

Et publication le :

05 AVR. 2013

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize
Le 26 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Jean JOUANET, Pascal LANDREAT, Jean-Marie MARJOLET, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Serge SAUNOIS, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (2) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Pierre JOBARD représenté par Monsieur Daniel DEMOISSON.

Budget Annexe– Affectation du résultat de l'exercice 2012

Vu l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et l'instruction comptable M 14,

Après avoir approuvé dans sa séance du 26 mars 2013, le compte administratif 2012 qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 1.987.103,71 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte administratif fait apparaître un excédent de 42.740,79 € et un solde de restes à réaliser de - 2.275 ,00 € n'entraînant aucun besoin de financement.

Considérant les besoins recensés par l'exercice 2012,

Considérant la nécessité de couvrir les besoins actuels et futurs d'investissement,

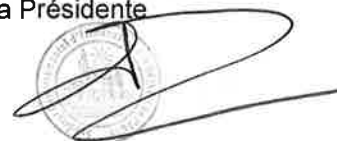
LE COMITE SYNDICAL

Vote		
Pour	Contre	Abstention
59	0	0

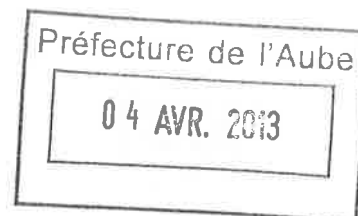
DECIDE d'affecter au budget annexe de l'exercice 2013 le résultat comme suit :

- ↳ Report en section d'investissement – article 001, la somme 42.740,79 €.
- ↳ Report en section de Fonctionnement – article 002, la somme de 1.987.103,71 €.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 28 mars 2013
La Présidente



Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

04 AVR. 2013

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 26 MARS 2013

Date de convocation :
15 mars 2013

Date d'affichage :
15 mars 2013

Nombre de membres
du Comité Syndical : 42

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 2

OBJET : 2013/C03/07

**Budget Annexe
Budget Primitif
2013**

Acte rendu exécutoire le :
05 AVR. 2013

Après dépôt en Préfecture le :
04 AVR. 2013

Et publication le :
05 AVR. 2013

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize
Le 26 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Jean JOUANET, Pascal LANDREAT, Jean-Marie MARJOLET, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Serge SAUNOIS, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :
Mmes et MM. Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (2) :
Jean-Pierre ABEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Pierre JOBARD représenté par Monsieur Daniel DEMOISSON.

Budget Annexe– Budget Primitif 2013

LE COMITE SYNDICAL,

Vu l'avis du bureau syndical du 26 mars 2013,

Vu la délibération n°2013/C03/06 du 26 mars 2013 concernant l'affectation du résultat de l'exercice 2012,

Entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Danièle BOEGLIN, Présidente

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
59	0	0

ADOpte le budget primitif 2013 du syndicat arrêté en dépenses et en recettes à la somme de :

- Section d'investissement : 261.240,79 €
- Section de fonctionnement : 15.635.868,71 €
- Restes à réaliser : 2.275,00 €

FONCTIONNEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
002	Résultat de fonctionnement reporté		1.987.103,71 €
022	Dépenses imprévues	498.800,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	200.000,00 €	
011	Charges à caractère général	9.950.468,71 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	235.000,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	4.370.000,00 €	
67	Charges exceptionnelles	363.100,00 €	
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	18.500,00 €	2.765,00 €
74	Dotations, subventions et participations		9.225.000,00 €
75	Autres produits de gestion courante		4.400.000,00 €
77	Produits exceptionnels		21.000,00 €
	TOTAL	15.635.868,71 €	15.635.868,71 €

INVESTISSEMENT

Chapitres	Libellés	Dépenses	Recettes
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		42.740,79 €
020	Dépenses imprévues	122.475,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement		200.000,00 €
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	2.765,00 €	18.500,00 €
21	Immobilisations corporelles	136.000,79 €	
	TOTAL	261.240,79 €	261.240,79 €

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 28 mars 2013
La Présidente



Danièle BOEGLIN

Préfecture de l'Aube

04 AVR. 2013

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

04 AVR. 2013

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 26 MARS 2013

Date de convocation :
15 mars 2013

Date d'affichage :
15 mars 2013

Nombre de membres
du Comité Syndical : 42

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 2

OBJET : 2013/C03/08

**Protection sociale
complémentaire des
agents territoriaux**

Acte rendu exécutoire le :

05 AVR. 2013

Après dépôt en Préfecture le :

04 AVR. 2013

Et publication le :

05 AVR. 2013

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize
Le 26 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Jean JOUANET, Pascal LANDREAT, Jean-Marie MARJOLET, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Serge SAUNOIS, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (2) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Pierre JOBARD représenté par Monsieur Daniel DEMOISSON.

Protection sociale complémentaire des agents territoriaux
--

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;

Vu l'avis du comité technique paritaire en date du 13 février 2013 ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence.

Après en avoir délibéré par,

Vote		
Pour	Contre	Abstention
59	0	0

LE COMITE SYNDICAL

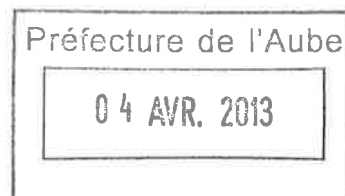
DECIDE

- de participer à compter du 1^{er} juin 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la garantie santé souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, et de verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie santé labellisée,
- de participer à compter du 1^{er} juin 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la garantie prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, et de verser une participation mensuelle de 5 € à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 28 mars 2013
La Présidente



Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

**SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION
DES DECHETS DE L'AUBE**

SEANCE DU MARDI 26 MARS 2013

Date de convocation :
15 mars 2013

Date d'affichage :
15 mars 2013

Nombre de membres
du Comité Syndical : 42

Nombre de membres
en exercice : 42

Membres présents : 23

Pouvoir(s) : 2

OBJET : 2013/C03/09

**Création d'une
Commission de
Concertation**

Acte rendu exécutoire le :

05 AVR. 2013

Après dépôt en Préfecture le :

04 AVR. 2013

Et publication le :

05 AVR. 2013

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille treize
Le 26 mars à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN dans les locaux du SDEDA.

Présents (23) :
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente

M. Patrick DYON, Vice-Président

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Dominique CHARLOT, Patrice CORPELET, Francis DEHAUT, Daniel DEMOISSON, Nelly FANDARD-SCHMITE, Jean-Michel FRAMERY, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Michel JACOB, Jean JOUANET, Pascal LANDREAT, Jean-Marie MARJOLET, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Claude ROUSSELOT, Jean-René SALINGUE, Serge SAUNOIS, Gérald TARIN, Michel THIEBAUT, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (17) :

Mmes et MM. Thierry BLASCO, Christian BRANLE, Hugues FADIN, Annie GREMILLET, Christian GUENELON, Bertrand JOURNE, Michel LAMY, Serge LARDIN, Ludovic LE ROY, Bruno MEUNIER, David PARISON, Thierry PAUPE, Daniel PICARA, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marc SEBEYRAN, Serge SPILMANN, Philippe TALBOT.

Pouvoirs (2) :

Jean-Pierre ABEL représenté par Madame Danièle BOEGLIN
Pierre JOBARD représenté par Monsieur Daniel DEMOISSON.

Création d'une Commission de Concertation

La Présidente expose à l'assemblée que le SDEDA étudie depuis plusieurs mois une évolution de son mode de valorisation et de traitement des déchets ménagers afin notamment de prendre en compte les récentes évolutions réglementaires mais également anticiper les échéances de fermetures de ses deux exutoires.

Le SDEDA souhaiterait ainsi disposer d'un équipement sous maîtrise d'ouvrage publique, qui lui assurerait une autonomie accrue vis-à-vis des acteurs privés.

Elle rappelle également, que suite à la saisine du Conseil Général dans le cadre de la révision du Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de l'Aube (PDPGDND), le Comité Syndical avait proposé de traiter un gisement de 60 000 tonnes/an à proximité du centre principal de production, en privilégiant des actions de prévention, de valorisation matière et énergétique, et d'éventuelles opportunités de valorisation dans les départements voisins.

Il est donc proposé, dans le cadre de ce projet structurant, d'engager une procédure de concertation qui aura pour objectif d'impliquer les acteurs locaux dans le suivi de ce projet. La Commission n'aura pas un rôle de décision mais bien d'expertise pluraliste et neutre formulant des avis. Elle aura pour fonction de produire une réflexion, une analyse et une proposition d'arbitrage (ou un avis) pour le Comité Syndical sur des thèmes liés au projet éventuellement en présence d'experts. Elle pourra fournir des avis sur lesquels le Comité Syndical se fondera lors de ses délibérations.

Après en avoir délibéré par,

Vote

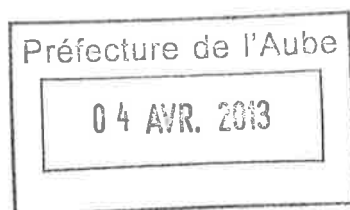
Pour	Contre	Abstention
59	0	0

LE COMITE SYNDICAL

DECIDE de créer une Commission de Concertation.

PRECISE que la composition de la Commission s'arrête comme suit :

- 1) **SDEDA** : 4 représentants
- 2) **3 Communautés de Communes et 1 Communauté d'Agglomération** : 1 représentant par Communauté de Communes et 2 représentants pour le Grand Troyes
- 3) **Chambre de Commerce et d'Industrie** : 1 représentant
- 4) **Chambre des Métiers** : 1 représentant
- 5) **Chambre d'Agriculture** : 1 représentant
- 6) **Préfecture** : 1 représentant
- 7) **ADEME** : 1 représentant
- 8) **Association des Consommateurs de l'Aube et Fédération Auboise de Protection de la nature et de l'environnement (FAPNATE)** : 1 représentant par association



Extrait certifié conforme,
Troyes, le 28 mars 2013
La Présidente


Danièle BOEGLIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.